

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 25 juin 2026****Date de convocation :** 19 juin 2026**Date d'affichage :** 19 juin 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 19**Nombre de Conseillers présents :** 15**Nombre de Conseillers votants :** 18

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de M Didier CHOLET, Maire.

Etaient présents : M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM BULTEZ, HILLION, Mme MAIGNAN-NABUCET, M SERRANDOUR, Mme COQUELIN, M BLONDEL, Mme AMIOT, M GREBERT, Mmes PELLAN, BEAUVALLET, ROSSELOT, M RAULT Jean-Pierre, Mme MEHOUS formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme LEGEMBLE pouvoir à M CHOLET, M LE BOURDONNEC pouvoir à Mme MAIGNAN-NABUCET, M RAULT Rémy pouvoir à Mme BEAUVALLET, Mme DURAND.

Etaient absents :

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme CHATELLIER

DELIBERATION N°2026-2-052 : Attribution d'une subvention

Madame Mylène BINDER fait partie des familles d'accueil bénévole pour Mécénat Chirurgie Cardiaque, association qui permet à des enfants atteints de malformations cardiaques ne pouvant être opérés dans leur pays (faute de moyens techniques ou financiers), d'être pris en charge en France. Le coût moyen d'une intervention est de 12 000 €.

Pour soutenir cette cause Mme BINDER a lancé avec une amie un projet solidaire « 1200 km pour un cœur » sur un parcours symbolique en forme de cœur, selon un principe simple 1km = 10 €, afin de financer intégralement une opération.

Une étape de ce parcours étant passé par Fréhel, et afin de soutenir ce projet, il est proposé de verser une subvention de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE l'attribution d'une subvention de 100 € à Mme BINDER dans le cadre de son projet solidaire,

DIT que cette dépense sera imputée au compte 65748,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Didier CHOLET

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 29 juin 2026

Le Maire,

Didier CHOLET

Le Secrétaire,

Ghislaine COQUELIN